

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



2^{ème} Comité de Pilotage du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi Quercy.

22 Janvier 2010 à Bioule

Présents	Excusés
<p>Elisabeth HONNONS, FDCUMA82 Jocelyn CROS, CDA 82 Lucienne PEDRONO, Adjoint Septfonds + CCQC Nicole LEVAVASSEUR, Adjoint Albias + CC TVA Christian MAFFRE, Maire de Caylus + CC QRG Hélène DEVOUCOUX, CMA 82 Vincent GARNAUD, CCI 82 Marie-Line FABRE, DGS CC QC Gabriel SERRA, Maire de Bioule+ CC TVA Mme DANTHEZ Florence, adj Bioule Jean CAMBON, Président du Pays Midi Quercy Philippe DARBOIS, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy Claude JOUANY, Conseiller de Montricoux Richard MASSEGLIA, adj Montpezat + CC QC Sabine MARTIN, Conseillère St Etienne de Tulmont Georges ESPINOSA, CDD PMQ Nicolas GAYET, ARPE Emmanuel DAVID, ADEME Karine OURCIVAL, CAUE EIE Ofélia ROLAND, CG 82 Lionel BARTHE, Conseil Regional MIP Julien BIRLINGER, SM PMQ</p>	

Objectifs de la réunion :

Validation du programme d'actions

Ordre du jour :

- Présentation des actions proposées par les groupes de travail
- Débat
- Validation du programme d'actions
- Définition de la mise en œuvre du PCET

1. Mot de bienvenue par M. Gabriel SERRE, maire de Bioule

M. SERRA remercie les participants et souhaite une bonne réunion à chacun.

2. Introduction par Jean Cambon, président du Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy

M. CAMBON remercie le maire de Bioule, pour la mise à disposition des locaux, et les participants. Il précise les enjeux du Plan Climat Energie Territorial et replace cette séance dans son contexte. M. Cambon précise que la rapidité d'élaboration de ce plan d'actions est voulue, le territoire étant engagé depuis 2004 dans une démarche de plan énergie. En effet, affirme-t-il, les enjeux sont connus et bon nombre d'actions sont déjà initiées ou en cours de mise en œuvre. Ainsi, conclut M. CAMBON, le plan climat 2010-2012 est la continuation d'une ambition territoriale engagée depuis 6 ans.

Il considère que le PCET est une vision partagée avec les partenaires, qui sera formalisée par une convention financière et d'objectif.

3. Validation des objectifs

Julien Birlinger présente les objectifs retenus par le groupe de travail, à savoir :

1. 30 % du 3 x 20 en 2020 soit :

- Consommation d'énergie : - 64 GWh
- Energies renouvelables : + 43,5 GWh
- Gaz à effet de serre : - 27 200 t CO₂

2. Répartition des énergies renouvelables en 2013 :

Bois énergie : 13,5 GWh / an

Élus (50%) = 6,75 GWh soit 7 chaudières comme Caylus.

Agriculteur (7 %) = 0,9 GWh soit 12 chaudières de 75 kW

Habitants (29 %) = 3,9 GWh soit 200 chaudières de 12 kW

Entreprises (14%) = 1,9 GWh soit 2 chaufferies comme Caylus

Géothermie : 4,26 GWh / an

Pas d'objectif précis, énergie qui se développe toute seule

Solaire thermique : 2,1 GWh / an

Élus = 0,1 GWh 200 m²

Agriculteur = 0,27 GWh soit 540 m²

Habitants = 1,17 GWh soit 2 340 m²

Entreprises = 0,56 GWh soit 1 120 m²

Biogaz : 3,5 GWh / an (6000 tonnes de fumier) = agriculteurs

Hydroélectricité : 1 GWh / an (1 centrale de 277 kW) = élus

Solaire photovoltaïque : 13,3 GWh (76 000 m²)

Pas d'objectif précis, énergie qui se développe toute seule

Biocarburant : 6 GWh / an

Agriculteurs = 5,5 GWh soit 600 000 litres

Élus = 0,5 GWh soit 50 000 litres

Le comité de pilotage valide ces objectifs.

4. Présentation des actions, débat et modifications

Axe 1: Rendre les structures publiques exemplaires

Action 1 : Conseil en énergie Partagée : pas de modification

L'ADEME précise quelle interviendra à hauteur de 30% en moyenne / an sur les salaires, mais aussi dans l'acquisition de matériel. **De plus, l'état devrait recevoir 160 millions d'€ via la taxe carbone, 3,5 millions d'€ devraient être reversés à l'ADEME midi Pyrénées qui seront priorisés aux projets des communes engagés dans une démarche CEP.** La Région précise qu'elle n'intervient pas dans le fonctionnement des structures, mais depuis cet été elle dispose d'un arsenal d'intervention lié aux politiques territoriales, notamment la dotation expérimentale (Mesure 8 de la Convention Territoriale du PMQ) et le plan de relance..

M. Cambon Jean se réjouit de ces incitations financières qui confortent le positionnement du PMQ sur cette action déterminante qui permettra aux communes d'avoir une vision globale de leur bâtiment et de leur consommation d'énergie. De nouvelles communes devraient ainsi adhérer en 2010 à ce service créé par le SM PMQ .

Action 2 : Bilan énergétique des centres de santé : pas de modification

Action 3 : Commande publique : avancer l'action en 2011

L'ARPE précise que Cécile RIEU a travaillé sur ce sujet, notamment sur des appels à candidature pour l'éco-responsabilité des collectivités.

M. Cambon Jean propose que l'on engage donc cette action dès 2011.

Action 4 : Exemplarité du syndicat Mixte : pas de modification

Axe 2 : Favoriser un développement durable des exploitations agricoles

Action 5 : Maîtrise de l'énergie en agriculture.

L'ADEME et la région précisent que les bancs d'essais tracteurs ne sont pas aidés dans le cas de PRELUDDE. Cependant, une aide peut être apportée pour les conférences et la communication et globalement sur l'accompagnement (animation).

Action 6 : Accompagner le développement du biogaz.

Action 7 : Accompagner le développement du solaire thermique.

L'ARPE précise qu'il faut en priorité optimiser le fonctionnement d'une exploitation avant l'installation de panneaux solaire. La région et l'ADEME précisent que l'aide à l'investissement se fait dans le cadre de PRELUDDE, mais dans le cadre du Plan de Performance Energétique (politique nationale). En conclusion, ces actions seront regroupées, ne subsistera qu'une animation auprès des agriculteurs pour les inciter à utiliser les fonds du PPE.

Action 8 : Développer le bois énergie.

Le conseil général précise qu'il ne finance pas actuellement les chaufferies bois pour les agriculteurs (uniquement pour les communes). L'ADEME et la région précisent que l'investissement ce fait au cas par cas, elles proposent de regrouper les projets pour diminuer les coûts auprès des prestataires (bureau d'étude).

Monsieur CAMBON précise qu'un plan climat est la volonté de tous (Etat, région, département, pays, communautés de communes et communes), il faut que chacun montre sa volonté par le biais d'une convention. Cela donnera un sens global de la politique de chaque financeur en la matière. Une parité globale entre le CR MP et le CG 82 sera recherchée à décliner ensuite par action en fonction des politiques de chacun.

Action 9 : Exonération de la taxe foncière pour les surfaces agricoles biologique.

M. CAMBON et M. DARBOIS précisent que ces actions ont un coût peu élevé pour les communes et quelles permettent un affichage politique clair.

Action 10 : Charte forestière.

Il est précisé que le bois énergie est un sous ensemble de la charte forestière.

L'élaboration de la CFT sera engagée dès 2010.

Action 11 : Repas circuits courts dans les cantines

Madame Levavasseur et M. Cambon précisent que cette filière manque cruellement de structuration et apporte parfois de mauvaises surprises. L'ADEME suggère d'abord de miser sur un produit (pain) avant de vouloir proposer régulièrement des repas entiers.

Mme DEVOUCOUX évoque la piste des métiers de bouche en circuits courts à associer à cette démarche.

Il est donc proposé de faire un bilan complet de l'expérimentation en cours depuis 2 ans et d'en tirer les enseignements nécessaires pour conforter cette initiative fortement demandée par les collectivités, structures gestionnaires de restauration collective.

Axe 3 : Favoriser les économies d'énergie dans les entreprises

Action 12 : Diagnostics environnementaux dans les industries.

Le CR MP précise qu'il ne finance que des actions collectives portées par les organismes représentant les entreprises (CCI ;CM ;..) et non les diagnostics individuels.

Action 13 : Diagnostics énergétiques dans les entreprises tertiaires.

La CCI et la CMA proposent de regrouper ces deux actions en une. Les études seront réalisées en interne via un tarif préférentiel pour les entreprises. L'année 2010 servira à détecter les entreprises et une coordination sera faite entre les deux structures. Il est précisé que ces diagnostics ne s'arrêtent pas à l'énergie, l'eau et les déchets sont pris en compte.

Action 14 : Stages d'éco-conduite.

La CCI précise quelle peut aider à mettre en place cette action, mais qu'elle ne l'organisera pas.

L'ARPE précise qu'ils ont en interne un pôle entreprise qui accompagne les démarches de management environnemental avec les TPE (Très Petites Entreprises) : il est donc conseiller d'associer ce service de l'ARPE pour les actions 12-13-14

Après une discussion, il est proposé d'ajouter une action en direction du tourisme durable, fortement soutenu par le SM PMQ depuis 2 ans dans le cadre d'un schéma d'organisation touristique du PMQ (formation collective locale au tourisme durable à l'écotourisme ; accompagnement de porteur de projet ;..)

Axe 4: Soutenir et favoriser la rénovation des habitations

Action 15 : OPAH énergétique

L'ADEME précise qu'elle peut intervenir dans le financement de l'étude en plus de l'ANAH si il y a une véritable plus value énergétique. La région est signataire de l'OPAH, de plus elle a signé un accord avec la caisse des dépôts pour l'amélioration du logement social auquel sont associés les opérateurs. Il est proposé que la région fasse un retour de ces actions sur l'habitat social pour l'évaluation du PCET.

Le CG82 est signataire de l'OPAH dans un montant équivalent à l'ANAH.

Il est précisé que les logements communaux (non pris en compte par une OPAH) seront suivis par les CEP.

Action 16 : Eco N'Home

L'ADEME précisent que les projets ECO N'HOME pourront être suivis par le CPIE dès 2011 si c'est intégré à l'EIE, avec un financement à 100%.

Action 17 : Maison de l'emploi grenelle de l'environnement : pas de modification

La Chambre de métiers confirme son intérêt pour cette action en particulier pour le secteur du bâtiment.

Action 18 : Adapter la fiscalité locale

Le conseil régional précise qu'il finance la sortie de vacance à hauteur de 2 000 €.

Axe 5 : Favoriser les éco-déplacements locaux

Action 19 : pré-diagnostic Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE).

La CCI précise que cette action est payante pour les entreprises.

Action 20 : Création d'infrastructures facilitant les éco-déplacements.

Après une discussion, il est proposé de réaliser un schéma directeur des cheminements et déplacements doux à l'échelle du Pays. Cette étude est finançable dans le cadre de PRELUDE.

M. Cambon Jean précise que c'est d'autant plus pertinent que les investissements pour la mobilité douce sont pris en charge dans notre mesure 8 dite à vocation expérimentale de la Convention Territoriale du PMQ.

Action 21 : Opération pédibus : pas de modification.

Action 22 : Opération déplacements alternatifs : pas de modification.

Action 23 : sensibilisation des agents des structures publiques

Il est proposé que cette action se fasse en lien avec l'action 19 (PDE).

Action 24 : plan numérique :

L'ARPE suggère que l'on prévoit des équipements en visioconférence répartis sur le territoire pour réduire les déplacements.

M. Cambon Jean propose que chaque EPCI soit équipée d'ici 2012.

M. Maffre fait remarquer qu'il y a un problème de débit actuellement pour pouvoir utiliser correctement ce genre d'outil.

Axe 6 : Diminuer la production de déchets

Action 25 : Etude déchets

Cette action se réalisera en lien avec les actions 12 et 13. En conséquence, l'action déchet sera axée sur les habitants et nous ajouterons un objectif « déchet » à l'action diagnostics environnementaux dans les entreprises.

Axe 7: Animation et sensibilisation territoriale

Action 26 : Forum énergie/climat : pas de modifications

Action 27 : Soirées caméra thermique : pas de modification

Action 28 : Sensibiliser à une conduite responsable : pas de modification

Action 29 : Guide éco-gestes

M. Cambon propose que cette plaquette soit également pensée pour être destinée aux enfants.

Action 30 : Animation du plan climat énergie territorial : pas de modification

Autres actions proposées

A la suite de cette présentation d'autres actions ont été proposées :

- Encourager l'urbanisme durable (ARPE)

L'urbanisme doit être traité par le PMQ.

- Adaptation du territoire (ARPE).

Les actions visant à adapter le territoire aux changements climatiques ont été concentrées sur la charte forestière. Il a été décidé de traiter la problématique de l'eau au niveau d'un bassin versant, ainsi le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne) va mettre en place un PCET. De plus, l'ensemble du programme d'actions vise à adapter le territoire (isoler les maisons, c'est aussi moins souffrir de la chaleur).

- Mise en place d'un observatoire du climat

A la suite de cette proposition, il est proposé de tisser un partenariat avec l'association climatologique de moyenne Garonne pour suivre les évolutions locales et ainsi anticiper les évolutions du climat.

Autres remarques

L'ARPE propose de mettre en place un dispositif pour collecter les données en lien avec l'Observatoire Régional de l'Energie Midi Pyrénées (OREMIP).

5. Suite des opérations

- Le 9 février 2010, les financeurs (ADEME, Région, Département, Etat) et le syndicat mixte du Pays Midi Quercy se réuniront à la région pour préciser le plan de financement et les modalités de suivi.

- Fin février, début mars 2010, le pays midi Quercy organisera une réunion de lancement du PCET pour officialiser les engagements de chacun et présenter la dernière mouture du programme d'action du PCET.